

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

24 SEP. 2018

4056

Luxembourg, le 24 septembre 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

*« A l'heure actuelle, le Lënster Lycée Junglinster (LLJ) est desservi par une dizaine de lignes d'autobus scolaires, assurant ainsi le transport scolaire pour les élèves de la région vers un établissement qui offre un programme d'éducation européen. Cependant, aucune ligne ne relie la commune de Grevenmacher avec le LLJ, tandis que la ligne 477 relie la commune de Junglinster avec le lycée de Grevenmacher.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :*

- Combien d'élèves de la commune de Grevenmacher sont actuellement inscrits au LLJ ?*
- Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'il serait opportun d'introduire une connexion entre la commune de Grevenmacher et le LLJ ?*
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre juge-t-il judicieux d'étendre à cette fin la ligne 479, desservant actuellement Biber, vers Grevenmacher ? »*



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Baum', written in a cursive style.

Gilles BAUM  
Député

**Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 4056 du 24 septembre 2018 de Monsieur le Député Gilles Baum**

L'honorable député a posé une question sur l'opportunité d'une ligne d'autobus entre Grevenmacher et le Lënster Lycée (ci-après le « LLJ »).

Actuellement, 17 élèves de la commune de Grevenmacher sont inscrits au LLJ.

Cependant, ce chiffre était inconnu au Département des transports lors de la rentrée scolaire en septembre 2018. La demande d'une ligne scolaire supplémentaire entre la commune de Grevenmacher et le Lënster Lycée est actuellement à l'étude. La direction des transports publics est en train d'analyser la possibilité d'introduire une nouvelle ligne publique (extension de la ligne RGTR 468 Breinert-Biwer-Grevenmacher) reliant ces 2 communes. Les courses scolaires pour le Lënster Lycée seraient reprises dans le tableau horaire de ladite ligne.

Un prolongement de la ligne 479 Berg-Roodt/Syre-Junglister n'est pas opportun au vu de l'occupation actuelle et du manque de capacité.

Le délai pour la mise en service éventuelle d'une telle ligne est à prévoir pour la rentrée scolaire en septembre 2019.